

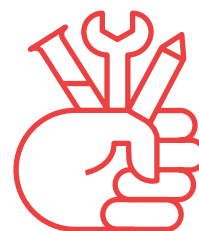
Programme du parti socialiste lausannois

Législature 2021-2026



1. LAUSANNE, VILLE DE L'EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS →4

- 1.1. Appliquer une politique de l'emploi exemplaire →4
- 1.2. Lutter fermement contre le chômage →4
- 1.3. S'opposer au dumping des plateformes numériques de livraison →4
- 1.4. Soutenir les entreprises →4
- 1.5. Promouvoir les commerces de proximité et les livraisons écologiques →4
- 1.6. Agir contre le travail au noir →5
- 1.7. Encourager la création d'espaces de coworking →5



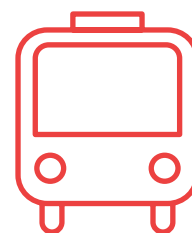
2. LAUSANNE, VILLE QUI COMBAT L'EXCLUSION ! →5

- 2.1. Garantir un accès universel pour les personnes en situation de handicap →5
- 2.2. Défendre sans relâche les minorités LGBTQIA+ →5
- 2.3. Intensifier le travail social de rue →6
- 2.4. Soutenir les personnes victimes de racisme →6
- 2.5. Combattre les discriminations ou mauvais traitements émanant de personnes représentant les autorités →6
- 2.6. Faciliter l'apprentissage des langues et cultures d'origine →6
- 2.7. Régulariser sans attendre les personnes sans permis →6
- 2.8. Héberger et soigner les personnes dans le besoin →6
- 2.9. Développer des essais pilotes de consommation de cannabis →7
- 2.10. Améliorer l'accueil de l'administration communale →7
- 2.11. Créer un espace pour les associations →7
- 2.12. Déployer une police de proximité plus mixte →7



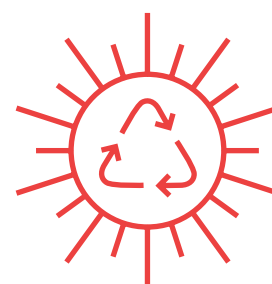
3. LAUSANNE, VILLE DES MOBILITÉS HARMONIEUSES ! →7

- 3.1. S'appropriier la voie publique →7
- 3.2. Adoucir pour de bon la mobilité →8
- 3.3. Lutter contre le bruit →8
- 3.4. Circuler à vélo et le garer en toute sécurité →8
- 3.5. Laisser la rue aux lausannois·e·s 10 dimanches et 10 soirs d'été par an →8
- 3.6. Rendre les transports publics accessibles à toutes et tous →8
- 3.7. Rouler pour des bus performants →9
- 3.8. Se battre pour une politique du stationnement ambitieuse →9



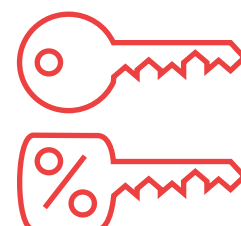
4. LAUSANNE, VILLE QUI S'ENGAGE POUR LE CLIMAT →9

- 4.1. Fournir un chauffage à distance 100% propre en 2040 →9
- 4.2. Appuyer les économies d'énergie dans les entreprises →9
- 4.3. Se protéger de la canicule et produire de l'énergie →10
- 4.4. Stocker efficacement l'énergie →10
- 4.5. Flâner dans une ville sans plastique et sans déchets →10
- 4.6. Développer une affectation du sol écologique et sociale →10
- 4.7. Soutenir l'agriculture de proximité →10



5. LAUSANNE, VILLE OU LE LOGEMENT EST UN DROIT →11

- 5.1. Garantir un logement à tous et toutes →11
- 5.2. Atteindre 30% de logements d'utilité publique en 2030 →11
- 5.3. Accompagner les locataires pour mieux les protéger →11
- 5.4. Préserver le parc de logements à loyer abordable →11
- 5.5. Employer des concierges qui habitent leur immeuble →11
- 5.6. Garantir les rénovations énergétiques →12



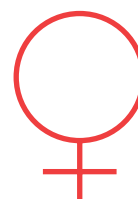
6. LAUSANNE, VILLE DE SPORT ET CULTURE, POUR TOUTES ET TOUS ! →12

- 6.1. Faire du sport : un plaisir pour toutes et tous →12
- 6.2. Ouvrir les infrastructures sportives selon des horaires étendus →12
- 6.3. Faire rimer sport et égalité des genres →12
- 6.4. Construire une grande salle multisports →12
- 6.5. Surfer sur la vague de Lausanne 2020 →12
- 6.6. Développer l'offre de théâtre jeune public →13
- 6.7. Créer la Maison du Livre et renforcer les bibliothèques →13
- 6.8. Disposer d'un passeport culturel et sportif →13
- 6.9. Accéder à la culture, partout. →13
- 6.10. Harmoniser les infrastructures culturelles et sportives →13
- 6.11. S'assurer du financement des activités scolaires →13



7. LAUSANNE, VILLE PIONNIÈRE DE L'ÉGALITÉ ET DU FÉMINISME ! →14

- 7.1. Augmenter drastiquement le nombre de femmes* dans tous les services →14
- 7.2. Accompagner les victimes de violences domestiques →14
- 7.3. Lutter contre les violences sexistes dans l'espace public →14
- 7.4. Lutter contre la précarité menstruelle →14
- 7.5. Accéder à la contraception dès que nécessaire →15
- 7.6. Assurer la sécurité des travailleuses/travailleurs du sexe et victimes de traite →15
- 7.7. Analyser le budget de la ville dans une perspective féministe →15



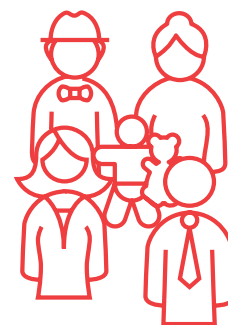
8. LAUSANNE, VILLE CONVIVIALE ! →15

- 8.1. Jardiner avec ses voisin-e-s au pied de son immeuble →15
- 8.2. Diminuer le béton en ville – y compris sur domaine privé →15
- 8.3. Multiplier les jeux et installations sportives urbaines et places de jeux →15
- 8.4. Faire de la place aux places →16
- 8.5. Créer une bourse d'entraide pour le bénévolat →16
- 8.6. Amorcer la décroissance de l'affichage public et responsabiliser les annonceurs →16



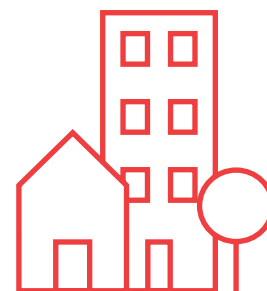
9. LAUSANNE, VILLE DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS ! →16

- 9.1. Atteindre 100% de disponibilité dans l'accueil de jour des enfants →16
- 9.2. Renforcer l'accueil libre des enfants : un atout pour l'avenir →17
- 9.3. Créer un soutien de garde pour les familles →17
- 9.4. Encourager la participation citoyenne, même infantine ! →17
- 9.5. Assurer un apprentissage pour toutes et tous →17
- 9.6. Accompagner le passage à la retraite pour une meilleure qualité de vie →17
- 9.7. Soutenir la parentalité →18
- 9.8. Promouvoir une politique intergénérationnelle →18



10. LAUSANNE, VILLE DE QUARTIERS VIVANTS ! →18

- 10.1. Créer des liens solides dans les quartiers →18
- 10.2. Monter une association dans chaque quartier →18
- 10.3. Préserver l'histoire de la Ville →18
- 10.4. Maintenir des offices de poste à deux pas de chez soi →18
- 10.5. Favoriser l'expression citoyenne dans l'espace public →19
- 10.6. Connecter les habitant-e-s à leur ville →19
- 10.7. Diminuer la pollution lumineuse pour plus d'étoiles et de biodiversité →19



1. LAUSANNE, VILLE DE L'EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS

1.1. Appliquer une politique de l'emploi exemplaire

La politique d'engagement, au sein de la Ville et de ses entités proches, doit aussi contribuer à lutter contre le chômage. Tout le personnel communal doit bénéficier de conditions de travail identiques, y compris pour les contrats à durée déterminée. Il en va de même pour le personnel des structures financées de manière prépondérante par la Ville. S'il est parfois nécessaire de créer une entité indépendante (pour les collaborations intercommunales par exemple), il ne doit pas y avoir d'effet à la baisse sur le personnel. Une attention particulière doit être portée aux entités subventionnées, notamment dans la culture, afin de lutter contre les emplois précaires.

1.2. Lutter fermement contre le chômage

La crise sanitaire va durablement faire progresser le chômage, à Lausanne comme ailleurs. La Ville dispose, avec la structure Emploi Lausanne, d'une organisation qui propose des offres pour développer et conserver compétences et savoir-faire. Il faut lancer une offensive de mesures d'insertion et de formation, ainsi que de création d'emplois temporaires si nécessaire, en particulier pour les jeunes adultes et pour les chômeurs et chômeuses de plus de 55 ans. L'objectif doit être clair : éviter le chômage de longue durée et la précarisation en proposant une garantie d'activité à toutes et tous.

1.3. S'opposer au dumping des plateformes numériques de livraison

Sous couvert de modernité, les plateformes numériques de livraison de repas ou de transport piétinent le droit du travail et rapatrient souvent leurs profits à l'étranger. Ce dumping doit cesser : la Ville doit s'engager pour faire reconnaître les chauffeur-euse-s et livreur-euse-s comme employé-e-s, encourager tous ses partenaires à travailler avec les plateformes respectueuses, et effectuer des contrôles chaque fois que possible.

1.4. Soutenir les entreprises

En matière de développement économique, la Ville doit fixer un cadre clair. Les mesures d'aménagement du territoire et le développement du réseau de transports publics contribuent à encourager l'implantation d'entreprises et de commerces. Au niveau local, il s'agit de collaborer avec les dispositifs régionaux ou cantonaux favorisant le lancement d'entreprises par des fonds d'innovation ou des projets de microcrédit. Il faut aussi renforcer le soutien aux petites entreprises et aux personnes indépendantes, en difficulté suite à la crise de 2020. Un guichet d'information destiné aux entreprises et aux personnes indépendantes permettrait de les soutenir, de les orienter vers les autorités cantonales et fédérales, tout en favorisant la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux de leur activité. Il fournirait un accès facile à l'information et rendrait les procédures rapides et efficaces.

1.5. Promouvoir les commerces de proximité et les livraisons écologiques

Les nombreux commerces indépendants forgent la personnalité et la capacité d'attraction du centre-ville, tant pour les touristes que pour les Lausannois-e-s. Aujourd'hui, le recensement des enseignes – franchisées ou purement lausannoises – est laissé aux géants du numérique. Nous voulons constituer, avec la Fondation pour le commerce lausannois, un guide complet des commerces indépendants et de proximité, disponible en ligne et sur papier. De plus, un système de livraison écologique pour ces commerces devrait être mis en place. La protection des personnes qui travaillent doit être au cœur de ces projets.

1.6. Agir contre le travail au noir

La convention collective de travail du commerce de détail, de force obligatoire à Lausanne, garantit au personnel actif dans la vente des conditions correctes. Elle doit absolument être maintenue. La Ville peut aussi contribuer au contrôle des conditions de travail dans la vente à Lausanne, par un soutien aux activités des partenaires sociaux, mais aussi en intensifiant les contrôles liés à la durée du travail. Plus largement, la Ville doit renforcer encore sa lutte contre le travail au noir et densifier massivement l'information sur les droits des gens qui travaillent, notamment auprès du personnel de l'économie domestique.

1.7. Encourager la création d'espaces de coworking

L'avenir des commerces de détail nécessitera une adaptation de leur activité en proposant une nouvelle expérience dans leur service sur place, afin de se différencier réellement face au commerce en ligne. La législation cantonale définit des catégories (magasin, café, tea-room, lieu de vente de mets à l'emporter), mais n'empêche pas que plusieurs fonctions cohabitent dans un même lieu : un magasin qui serait aussi un café par exemple. En faisant la promotion de modèles innovants, la Ville peut rendre un vrai service au maintien d'enseignes intéressantes en milieu urbain.

2. LAUSANNE, VILLE QUI COMBAT L'EXCLUSION !

2.1. Garantir un accès universel pour les personnes en situation de handicap

Nous voulons renforcer l'action de la Ville afin d'éliminer les obstacles et barrières sur trois axes : développer les services et les prestations sous l'angle de l'accessibilité universelle, avec une attention particulière aux projets de logements publics et privés, sensibiliser l'ensemble de l'administration à ces enjeux et intégrer les organisations représentant les personnes en situation de handicap ainsi que les expert.es au processus de décision dans ce domaine. L'utilisation du FALC (Français facile à lire et à comprendre) doit être prévue pour certains documents officiels. Une campagne de sensibilisation à destination du grand public, notamment sur la multiplicité des formes de handicap, souvent invisibles, ainsi que la nomination d'un.e délégué.e à la politique d'accessibilité universelle devraient renforcer ce dispositif. Enfin, comme employeur, la Ville doit se montrer exemplaire en termes d'embauche et de maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle doit aussi prôner cette exemplarité auprès des institutions et sociétés qu'elle subventionne ou à qui elle confie des mandats.

2.2. Défendre sans relâche les minorités LGBTQIA+

Nous ne tolérons pas les discriminations et violences envers les personnes LGBTQIA+. Améliorer la formation et la sensibilisation à ces questions, sécuriser l'espace public et lutter contre le harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre font partie des mesures proposées.

De plus, la Ville doit désormais utiliser l'écriture inclusive dans tous ses documents. Nous proposons la création d'espaces non genrés dans l'administration communale et dans l'espace public de manière plus globale. Nous nous engageons fermement pour une ville sans discriminations, indépendamment de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle. Tout le monde doit se sentir en sécurité à Lausanne, en tout temps. Nous proposons la création d'une maison arc-en-ciel. Cette maison pourrait accueillir le siège et les bureaux de toutes les associations LGBTQIA+ lausannoises qui le souhaitent. Elle proposerait également des espaces communs pour les événements ou les réunions de celles-ci.

2.3. Intensifier le travail social de rue

De multiples acteur·rice·s sont sollicité·e·s au sein des quartiers, dans la rue et auprès des populations vulnérables : le personnel de la FASL, les correspondant·e·s de nuit, les unités de la police municipale et les divers services d'entretien. Les TSHM (Travail social hors murs) également, qui accompagnent des jeunes de 13-25 ans dans une optique de libre adhésion. Améliorer et préserver la cohabitation entre les différents usages de l'espace public passe par la prévention, l'intervention sociale, et la répression. Ce travail doit se faire en réseau dans une stratégie globale pour la rue lausannoise. L'équipe de travailleurs et travailleuses sociales hors murs doit être renforcée.

2.4. Soutenir les personnes victimes de racisme

Lausanne peut être fière du climat de tolérance et d'ouverture qu'elle a su instaurer. Pour autant, malheureusement, le racisme s'y exprime encore. L'un des points sur lequel la Ville peut agir est le soutien aux personnes victimes d'actes ou de propos racistes. Le BLI tient une permanence pour les victimes de racisme. Il s'agirait de la transformer en entité autonome, non rattachée directement à l'administration, à même de recueillir les témoignages et d'orienter sur les suites à donner. Ce bureau pourrait être tenu par ou avec une association partenaire. En parallèle, la semaine d'action contre le racisme doit être réorientée en intégrant dans son pilotage des associations, collectifs et personnes actives sur le sujet.

2.5. Combattre les discriminations ou mauvais traitements émanant de personnes représentant les autorités

Lorsque les mauvaises pratiques ou les manifestations de discriminations émanent d'autorités publiques, la responsabilité de la Ville est en outre directement engagée. Cela peut concerner la police, d'autres agent·e·s assermenté·e·s ou n'importe quel membre de l'administration publique. Pour ces cas, il faut également un point de conseil et d'appui externe qui renseigne sur les différentes voies d'action possibles, et qui accompagne en cas de plainte ou d'autres démarches. Son indépendance devrait être garantie et clairement signalée. En complément, la Ville doit sensibiliser et former systématiquement son personnel aux risques de racisme volontaire et involontaire et se doter d'une procédure interne déclenchée automatiquement lors d'allégations de racisme ou de mauvaises pratiques et permettant de clarifier, et le cas échéant de rectifier ou de sanctionner.

2.6. Faciliter l'apprentissage des langues et cultures d'origine

Une connaissance structurée de la langue d'origine favorise et facilite l'apprentissage du français. Une offre importante existe à Lausanne, y compris dans des salles de classe publiques. On pourrait renforcer encore la promotion en informant systématiquement les parents de ces possibilités. Les cours doivent être également soutenus financièrement, pour que leur coût soit aussi bas que possible et que leur accès soit garanti.

2.7. Régulariser sans attendre les personnes sans permis

Nous voulons que la Ville s'engage plus activement, avec les associations, pour une régularisation des personnes sans permis de séjour. Des prestations communales d'aide seront accessibles pour les personnes qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance sociale.

2.8. Héberger et soigner les personnes dans le besoin

Au sein des populations vulnérables, toute personne doit pouvoir passer la nuit sous un toit et avoir accès aux soins. En coordination avec le Canton, la Ville développe le dispositif d'hébergement d'urgence, de jour comme de nuit, et renforce les relais favorisant l'accès aux soins médicaux. Le dispositif devrait être étendu en nombre, pour garantir un toit à chaque personne.

2.9. Développer des essais pilotes de consommation de cannabis

Un projet de loi sur les projets pilotes de consommation de cannabis a été adopté par le Parlement à l'automne 2020. Lausanne doit se porter volontaire afin de développer un projet ambitieux. Une politique trop répressive en la matière est un échec : cela doit être le premier pas vers une dépénalisation du cannabis.

2.10. Améliorer l'accueil de l'administration communale

Afin d'améliorer l'accueil dans les services publics communaux, il faut mettre sur pied un dispositif de sensibilisation et de formation continue des différent-e-s professionnel-le-s de l'Administration communale. Il s'agit de développer une culture inclusive et accueillante, en particulier envers les groupes qui rencontrent régulièrement des complications ou se trouvent confrontés à des discriminations, conscientes ou inconscientes. Cela passe par le développement de compétences de base face à la pluralité de genres, d'ethnies, d'identités et d'orientations sexuelles et affectives, les différents modèles familiaux ainsi que par rapport aux personnes en situation de handicap.

2.11. Créer un espace pour les associations

Le tissu associatif lausannois est particulièrement vivant. En plus de la mise à disposition de locaux, notamment dans les maisons de quartier, la Ville doit favoriser le regroupement des associations qui œuvrent dans des domaines proches. La mise en place d'espaces communs pour organiser des conférences, tables rondes ou soirées festives permettra de favoriser les synergies, par exemple entre organisations actives pour les droits des personnes LGBTQIA+, ou actives dans le domaine de la migration.

2.12. Déployer une police de proximité plus mixte

Trop longtemps, le travail de la police a été centré sur l'intervention en cas de problème. Avec l'augmentation des effectifs du corps de police ces dernières années, il est indispensable que la police soit davantage présente dans la rue, au centre-ville comme dans les quartiers. La présence humaine sur le terrain reste la meilleure garantie d'un espace public accessible, où chacun-e peut se déplacer en sécurité. La formation doit également évoluer, en prenant mieux en compte les réalités du terrain et en abandonnant une logique encore trop militaire. Enfin, les nouveaux-elles aspirant-e-s policier-ère-s doivent dorénavant comprendre autant de femmes que d'hommes, et leur formation doit intégrer davantage les dimensions de médiation, de prévention et d'intégration.

3. LAUSANNE, VILLE DES MOBILITÉS HARMONIEUSES !

3.1. S'approprier la voie publique

Pourquoi les voitures seraient-elles plus légitimes à occuper l'espace public que les piéton-ne-s, les vélos ou les transports publics ? La répartition de l'espace est en décalage avec les usages d'aujourd'hui. Pour une minorité d'utilisateurs (35%), les voitures se taillent la part du lion et le reste de la population a droit à une portion limitée. L'espace public est une richesse qui doit être répartie entre toutes et tous. La ville de l'avenir doit réserver aux piéton-ne-s (42%), aux vélos et aux transports publics (23%) une plus grande partie du domaine public.

La présence de la voiture en ville diminue et certaines places sont désormais sous-exploitées. Nous voulons encourager cette tendance en réduisant le stationnement sur le domaine public et privé, de manière progressive, mais continue. Cette réduction doit être profitable à toutes et tous : nous transformerons des places de parking en places pour vélo, en mini-places de jeu, ou en terrasses. Non à l'omniprésence de la voiture en ville !

3.2. Adoucir pour de bon la mobilité

Aux côtés des « axes forts » pour les transports publics et des possibilités d'accès en véhicule individuel, nous voulons aussi des « axes doux » : parcours partagés comprenant pistes cyclables, cheminements pour piéton·ne·s, lieux pour s'asseoir, faire du sport ou jouer. Par ailleurs, il est temps de limiter la vitesse de circulation automobile en ville pour l'adapter aux rythmes humains, au lieu de l'inverse. 30 km/h maximum partout, tout le temps doit être un minimum ! Partout où cela est possible, les rues des quartiers doivent être transformées en zone de rencontre, avec une circulation à 20km/h au maximum.

3.3. Lutter contre le bruit

En plus de la réduction de la vitesse, d'autres mesures de réduction du bruit routier doivent être prises. Pose de revêtement phonoabsorbant, végétalisation accrue des rues, examen minutieux de la configuration des rues : toutes les mesures utiles doivent être envisagées. De plus, les véhicules trafiqués qui sillonnent la ville pour faire la course et faire entendre inutilement leur moteur ne sont plus tolérables. Nous voulons une plus grande fermeté contre les comportements de conduite qui provoquent du bruit sans nécessité et mettent en danger les piéton·ne·s, avec des radars à bruit et des sanctions systématiques.

3.4. Circuler à vélo et le garer en toute sécurité

Le trafic cycliste lausannois a connu une véritable explosion (+ 54%) ces deux dernières années. Afin d'améliorer la sécurité et le confort des deux-roues, toutes les rues lausannoises devraient disposer de pistes cyclables ou de bandes sécurisées, comme à Saint-Martin ou à la rue de Genève. Il faut également améliorer les connexions entre les tronçons de pistes cyclables existantes. Lausanne doit devenir une ville pour les cyclistes, y compris les familles, les jeunes et les seniors. Sans nuire aux autres, la petite reine doit être attractive et sûre pour toutes et tous. Les nouvelles infrastructures doivent se faire en priorité sur la route et non sur les trottoirs.

Des infrastructures adaptées pour garer son vélo sont un élément central pour éviter les stationnements illicites et lutter contre les vols de vélos. Nous voulons doubler les places de stationnement pour les deux-roues et proposer des places spécifiques dédiées aux modèles familiaux (charrettes, vélos cargos).

3.5. Laisser la rue aux Lausannois·e·s 10 dimanches et 10 soirs d'été par an

Les premiers dimanches sans voitures répondaient à l'inquiétude de voir le pays manquer de pétrole. Aujourd'hui, c'est un autre péril qui nous menace, celui des atteintes à la santé et à l'environnement, produites par le bruit routier et la pollution. Dix dimanches et dix soirées d'été sans voitures par an, dans toute la Ville, offriront une respiration bienvenue, favorisant la vie sociale et rappelant que l'espace urbain appartient à tout le monde. Ces mesures seront accompagnées par l'organisation d'événements saisonniers (concerts, fête de quartiers, activités sportives).

3.6. Rendre les transports publics accessibles à toutes et tous

La volonté de baisse du trafic individuel motorisé doit obligatoirement s'accompagner de mesures permettant la baisse du prix des transports publics. À ce titre, leur gratuité peut être un objectif à long terme. Dans tous les cas, la promotion de la mobilité douce doit aller de pair avec une action en faveur du pouvoir d'achat des ménages.

Actuellement, les jeunes jusqu'à 20 ans bénéficient d'un rabais pour les abonnements tl. Nous demandons que ce rabais soit prolongé jusqu'à 25 ans. Les ménages qui abandonnent leur voiture doivent également bénéficier d'un coup de pouce financier.

À la retraite, abandonner sa voiture au profit des transports publics est une option que nous souhaitons aussi encourager. En réponse à la hausse des tarifs des transports publics, plus rapide que celle des rentes au cours de la décennie écoulée, il est nécessaire d'introduire des réductions pour les seniors lausannois-e-s. L'espérance de vie s'allonge et préserver la mobilité des personnes âgées est un enjeu important, pour leur permettre l'accès aux services, aux commerces, à la vie sociale et culturelle. Comme pour les jeunes, nous proposons des abonnements à prix réduits à partir de 64 ans.

3.7. Rouler pour des bus performants

Le développement des axes forts de transport public bat son plein. Pour autant, ils s'appuient aussi sur le réseau de desserte fin, composé de dizaines de lignes tl. La réussite du métro ne doit pas faire oublier que la majorité des déplacements en transports publics à Lausanne se font en bus.

À chaque carrefour, nous voulons que l'ensemble des tl puisse bénéficier d'une priorité absolue. La vitesse sur le réseau à Lausanne doit être mesurée, communiquée et augmentée chaque année. Enfin, il faut que le réseau des lignes principales soit progressivement mis en site propre, séparé par un marquage en relief dissuasif. En parallèle, la Ville électrifie la totalité de sa flotte de bus, ainsi que de tous ses véhicules utilitaires.

3.8. Se battre pour une politique du stationnement ambitieuse

La politique du stationnement est un levier essentiel de la politique de mobilité : lorsqu'il y a des places de parc disponibles à destination, le choix de la voiture pour se déplacer tend à s'imposer davantage. Il faut donc donner à la Ville la possibilité de réguler le stationnement en agissant sur l'accès, le prix, la durée – mais surtout, sur l'ensemble des places y compris celles situées sur le domaine privé et des parkings publics en main privée. La réduction du nombre de voitures possédées par les habitant-e-s de Lausanne ne doit pas être compensée, pour occuper des places déjà construites, par une arrivée plus massive de voitures de l'extérieur ! Au contraire, elle doit s'accompagner d'une baisse du trafic, et donc d'une baisse du nombre total de places.

4. LAUSANNE, VILLE QUI S'ENGAGE POUR LE CLIMAT

4.1. Fournir un chauffage à distance 100% propre en 2040

Le chauffage à distance permet de centraliser la chaleur obtenue à partir d'énergies renouvelables. Cette chaleur est ensuite distribuée via de l'eau contenue dans des conduites souterraines jusqu'aux habitations à proximité. Ce système permet de remplacer des cheminées individuelles, luttant ainsi contre la pollution de l'air. Il est temps d'amorcer une nouvelle étape historique, avec un objectif clair: un réseau 100% propre en 2040. En parallèle, il faut accélérer la planification et l'arrivée du réseau dans toute la ville, en visant explicitement à réduire les émissions de CO₂, en fixant des objectifs quantitatifs.

En parallèle, des normes strictes réduisant les besoins en chauffage et en eau pour les nouvelles constructions doivent être imposées.

4.2. Appuyer les économies d'énergie dans les entreprises

Les économies d'énergie dans les entreprises, grandes consommatrices de chaleur et d'électricité, sont l'une des clés de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les Services industriels de Lausanne doivent proposer un modèle comprenant une prime d'encouragement pour l'énergie non consommée ou pour les tonnes de CO₂ non émises.

4.3. Se protéger de la canicule et produire de l'énergie

Se préparer au réchauffement climatique en ville signifie à la fois l'obligation d'une architecture adaptée en matière d'équipements (logements, écoles, EMS), optimisant le refroidissement, mais aussi la mise en place de réseaux de froid à distance à partir du lac, sur le modèle des projets lancés à Lucerne et Zurich. Par ailleurs, les climatiseurs privés, voraces en énergie et qui chauffent l'air doivent être limités.

Enfin, Lausanne a été pionnière en matière d'énergies renouvelables, avec ses investissements hydrauliques, éoliens, et photovoltaïques. En exploitant non seulement les toits de ses bâtiments, mais aussi les murs (de soutènement ou d'immeubles), les parois antibruits, les routes ou encore des talus, la Ville pourra chauffer et produire davantage d'eau chaude.

4.4. Stocker efficacement l'énergie

Le stockage de l'énergie est fondamental pour le développement des énergies renouvelables. Avec son réseau de grande taille et ses capacités de production importantes, Lausanne doit étudier et tester de meilleures options pour stocker l'énergie renouvelable produite. Pour davantage de souveraineté et de durabilité, il faut mener en parallèle une réduction de la consommation et l'augmentation de la capacité de stockage.

4.5. Flâner dans une ville sans plastique et sans déchets

Réduire les déchets, c'est en produire moins, recycler mieux et favoriser la réutilisation. Les espaces de recyclage et de tri dans les rues doivent être étendus, les lieux d'échange et de partage d'objets doivent se multiplier. Les rues doivent être nettoyées de manière efficace et écologique et il convient également de développer le recyclage spécialisé du plastique.

La Ville doit soutenir, de manière systématique, les initiatives de réduction du plastique émanant des commerces et des restaurants, puisque ces déchets risquent de traîner dans l'espace public. Elle doit rendre obligatoires les bonnes pratiques connues (matériel réutilisable, consignes, etc.) en commençant par les établissements loués par la Ville.

4.6. Développer une affectation du sol écologique et sociale

Le nouveau PACom, plan d'affectation communal (ancien plan général d'affectation, PGA) sera adopté au cours de la prochaine législature. Il faudra qu'il contienne des règles claires en faveur d'un urbanisme social et écologique: quotas de logements à loyers abordables (logements d'utilité publique), limitations des places de stationnement, facilitations pour l'assainissement énergétique des bâtiments, mutualisation entre projets à l'échelle du quartier, ouverture des places de jeu au public ou encore limitation au strict minimum des surfaces imperméables. Pour les zones déjà bâties, la Ville doit s'assurer autant que possible qu'en cas de rénovations importantes ou de transformations, les constructions se rapprochent de ces standards.

4.7. Soutenir l'agriculture de proximité

Les domaines agricoles, propriétés de la Ville, se transforment en agriculture écologique, diversifiée, indépendante des grands distributeurs, et au juste coût. Dans cette transition, il faut soutenir ces exploitations par la mise à disposition de ressources et le soutien à la distribution directe. Par ailleurs, nous voulons créer un label « produit lausannois (pur local ! -10km !) » qui permettrait d'informer les consommateurs et consommatrices sur la provenance des produits. Nous voulons que la Ville soutienne davantage les alternatives de transformation, l'agriculture contractuelle et les modèles de distribution alternatifs, en garantissant une rémunération correcte à tou-te-s les ac-teur-trice-s. Des projets d'insertion pourraient aussi accompagner ces changements, pour permettre à des personnes de se former dans ce domaine.

5. LAUSANNE, VILLE OÙ LE LOGEMENT EST UN DROIT

5.1. Garantir un logement à tous et toutes

Le logement est un droit fondamental : l'accès à quatre murs et un toit ne doit pas être conditionné à la situation économique ou à tout autre critère. La politique du logement doit donc être envisagée dans la continuité entre les projets de logements temporaires pour les personnes très précaires, l'hébergement des personnes migrantes, la mise à disposition d'un parc subventionné accessible également aux jeunes en formation, le maintien d'un segment à loyers contrôlés accessible aux classes moyennes, et la garantie d'une offre adaptée pour les seniors. Comme elle le fait déjà, la Ville doit inclure dans ses grands projets de construction des logements de tous types pour garantir la mixité la plus complète possible. Dans cette perspective, les logements destinés à la location laissés vides pendant une plus ou moins longue période sans justification valable doivent être mis à disposition des personnes sans logement. Le logement d'abord, et pour tout le monde.

5.2. Atteindre 30% de logements d'utilité publique en 2030

La hausse continue des loyers dans l'arc lémanique est inacceptable. À Lausanne, la politique d'investissement et l'utilisation de tous les outils à disposition ont heureusement fait émerger de nombreux projets à des prix abordables. Il faut établir une stratégie à long terme pour augmenter jusqu'à 30% la proportion de logements d'utilité publique (subventionnés, loyers contrôlés, coopératifs) et imposer un minimum de 20% pour tout nouveau plan de quartier. La population lausannoise a exprimé largement son soutien à un engagement des collectivités lors de la votation pour des logements abordables en 2020. La propriété publique du sol et des logements est l'un des meilleurs instruments pour garantir des loyers abordables et la satisfaction du besoin fondamental de se loger.

5.3. Accompagner les locataires pour mieux les protéger

Lors de transformations, il est nécessaire de protéger les locataires, d'imposer aux gérances le maintien des baux ou de trouver une solution alternative et de veiller à un strict contrôle des loyers après travaux. La Ville doit aussi procéder à des campagnes d'information régulières sur les droits des locataires. Ils et elles sont en effet encore trop nombreux-euses à renoncer à faire valoir leurs droits contre des loyers abusifs.

5.4. Préserver le parc de logements à loyer abordable

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur le logement pour lequel le parti socialiste s'était engagé, les collectivités publiques ont désormais le droit de préempter certains immeubles à condition d'assurer dans la durée des logements à loyer modéré. Dans ces cas, la Ville peut acheter un bien immobilier en lieu et place de l'acheteur-euse privé-e. C'est un excellent outil pour empêcher des immeubles de tomber dans le marché spéculatif et pour conserver des loyers abordables. La Ville doit se doter d'un crédit initial d'au moins 80 millions renouvelable au besoin, pour acquérir de nouveaux immeubles. Ceux-ci pourront alors, en fonction de chaque situation, être cédés en droit de superficie à des coopératives ou sociétés d'utilité publique.

5.5. Employer des concierges qui habitent leur immeuble

Les concierges sont des acteurs et actrices de proximité important-e-s dont la présence peut favoriser le lien social et la cohabitation dans les quartiers. Pour ses propres bâtiments, la Ville doit continuer à engager des concierges habitant sur place et promouvoir leur formation. La commune devrait aussi encourager les propriétaires privé-e-s qui adoptent ce modèle.

5.6. Garantir les rénovations énergétiques

Pour réduire les émissions de CO₂, l'assainissement énergétique des bâtiments doit être accéléré, aussi bien pour les bâtiments communaux, ceux de la caisse de pension ou pour les immeubles privés. Ces travaux doivent être réalisés sans résiliation de bail ni hausse de loyer. Nous demandons la création d'un fonds à l'échelle fédérale ou cantonale entièrement dédié aux rénovations de vieux ensembles locatifs à loyer abordable. Les aides octroyées devront être assorties de règles strictes concernant le contrôle des loyers après travaux. Enfin, le fonds communal créé pour les bâtiments scolaires doit être élargi à l'ensemble du parc immobilier communal, dans le cadre de la stratégie climatique lausannoise.

6. LAUSANNE, VILLE DE SPORT ET CULTURE, POUR TOUTES ET TOUS !

6.1. Faire du sport : un plaisir pour toutes et tous

Aujourd'hui, l'activité des clubs sportifs est trop souvent orientée vers la compétition. Pour les personnes voulant pratiquer du sport sans cet aspect, il est souvent difficile d'avoir accès à une activité sportive encadrée, hormis certains sports ou dans des structures privées telles que les fitness par exemple. C'est pourquoi il faut aujourd'hui changer d'approche et élargir l'activité des clubs, en développant des programmes pour encourager l'activité physique pour toutes et tous, à tous les âges et à tous les niveaux.

6.2. Ouvrir les infrastructures sportives selon des horaires étendus

Aujourd'hui, en hiver, des salles de gym de collèges ouvrent pour des activités sportives grand public (sans inscription préalable ou sans appartenir à un club). Cette politique mérite d'être étendue, notamment pour les jeunes. Une salle de gym ouverte en soirée (jusqu'à 21h00, par exemple) et un accompagnement adéquat dans chaque quartier seraient une contribution utile à la santé et au lien social. Les infrastructures sportives doivent être les plus accessibles possible pour toutes et tous.

6.3. Faire rimer sport et égalité des genres

Aujourd'hui, la majeure partie des investissements sont consacrés à des sports dits masculins. Cela doit changer. Le sport révèle des inégalités de genre, mais constitue en même temps une formidable opportunité de faire changer les comportements au sein de notre société. Il faut également créer une mixité sécurisante et empreinte de respect au sein des diverses activités sportives.

De plus, encourager le respect et l'inclusion de toutes les orientations sexuelles et les identités de genre dans le sport, c'est saisir l'opportunité de modifier en profondeur les comportements.

6.4. Construire une grande salle multisports

Le programme Métamorphose a permis à Lausanne de se doter d'infrastructures modernes et adaptées dans de nombreux sports (football, sports de glace, natation, ping-pong, escrime) et de renouveler les équipements de quartier des Plaines-du-Loup. Il manque encore une grande salle adaptée pour les sports d'équipe (volley-ball, basket-ball, handball, etc.), aussi bien pour la pratique sportive populaire que pour les clubs ou l'accueil de grandes manifestations.

6.5. Surfer sur la vague de Lausanne 2020

Dans le prolongement du succès populaire et sportif des Jeux olympiques de la jeunesse et notamment des activités proposées à la population, il faut imaginer un programme

d'héritage qui passe par l'organisation régulière d'événements ouverts à tous les publics pour renforcer la pratique et la découverte de différents sports. Le festival Lausanne en Jeux ! pourrait aussi être réorganisé régulièrement selon des formes modulables en marge de l'accueil de grandes compétitions internationales.

6.6. Développer l'offre de théâtre jeune public

L'accès au théâtre pour tous les enfants doit être soutenu. Des spectacles itinérants dans les quartiers pourraient être développés, ainsi que des lectures publiques par des autrices et auteurs de la région, destinées aux enfants afin de permettre un échange et favoriser la créativité.

6.7. Créer la maison du livre et renforcer les bibliothèques

Lausanne dispose de fonds exceptionnels de bande dessinée et accueille un festival d'ampleur internationale. De même, les prestations et animations proposées par les bibliothèques municipales sont de haute qualité. Le regroupement des différentes activités liées aux livres dans un seul et même lieu donnerait à la politique du livre lausannoise le lieu central qui lui manque aujourd'hui.

En vue d'amener des publics nouveaux vers les livres, nous proposons de renforcer les animations en bibliothèque. Comme à Bellerive en été, on pourrait déployer des stations de prêt dans les piscines de quartier ou dans les grands parcs publics. Un festival décentralisé annuel pourrait être proposé.

6.8. Disposer d'un passeport culturel et sportif

La carte Cultissime, passeport culturel lausannois, permet d'acquérir des billets à 50% de leur prix dans les théâtres et autres institutions culturelles. Elle offre également l'accès aux musées communaux à Lausanne et Pully. Nous souhaitons étendre le principe de cette carte au monde sportif. Les avantages de cette carte seront dédiés aux 15-25 ans et aux personnes ayant des revenus modestes. Elle permettra des rabais et des offres sur les événements sportifs, par exemple les matches des clubs lausannois.

6.9. Accéder à la culture, partout.

Les études le montrent : les lieux culturels ne sont encore que trop souvent fréquentés par les catégories socioprofessionnelles aisées, malgré les efforts des institutions. Le PSL veut lutter contre cette frontière symbolique en développant des programmes de découvertes d'œuvres culturelles dans tous les quartiers de la Ville. Ces initiations devraient être données par des artistes. Cette mise en mouvement pourrait permettre à toutes et tous de mieux comprendre différentes formes artistiques et découvrir ainsi le plaisir de créer. En plus de cette initiation, la production de spectacles doit aussi sortir des murs des institutions. Nous proposons de créer des programmes avec les arts plastiques et les arts vivants. Avec par exemple la création de radios citoyennes, de musées temporaires ou encore des troupes de danse ou de théâtre menant des projets de création dans et avec les différents quartiers de la Ville.

6.10. Harmoniser les infrastructures culturelles et sportives

L'offre culturelle et sportive peut varier selon les quartiers de la ville de Lausanne. Il est donc nécessaire d'harmoniser cette offre et de permettre à chaque quartier d'avoir des espaces dédiés au sport et à la culture (piscine, ludothèque, bibliothèque, salle de sport, etc.).

6.11. S'assurer du financement des activités scolaires

Les sorties dans le cadre scolaire peuvent parfois coter cher. Il est nécessaire que la Ville s'assure du financement des sorties culturelles organisées par l'école. Le prix ne doit jamais être un critère d'exclusion des activités scolaires.

7. LAUSANNE, VILLE PIONNIÈRE DE L'ÉGALITÉ ET DU FÉMINISME !

7.1. Augmenter drastiquement le nombre de femmes* dans tous les services

Lausanne a récemment mis à jour sa politique salariale, mettant fin à de nombreuses discriminations qui frappaient les métiers historiquement féminins et les carrières avec des coupures parentales. De même, pour augmenter le nombre de femmes* cadres dans tous les services, nous proposons des mises au concours systématiques à taux d'activité variables, y compris dans les métiers historiquement masculins, avec des normes flexibles (télétravail, temps annualisé). Pour ce qui est des métiers représentant la commune (jardinier.ère, policier.ère, agent.e de propreté), les carrières féminines doivent être davantage encouragées. À compétences égales, une candidature féminine doit être préférée.

7.2. Accompagner les victimes de violences domestiques

Dans les situations de violences domestiques (psychique et physique), toutes les personnes subissant de la violence ou étant témoins de cette violence sont considérées comme les victimes. Dans le sillage de la nouvelle loi cantonale de prévention de la violence domestique, une meilleure formation doit se mettre en place concernant la prise en charge des victimes et des auteurs de violences domestiques, familiales et sexistes.

La création d'une brigade spécialisée doit être envisagée. Dès le départ, les victimes qui font le pas de dénoncer leur agresseur en déposant plainte ou en témoignant doivent être accompagnées et informées de manière rassurante et bienveillante. Ce soutien doit avoir lieu tout au long du processus, de la réception de la plainte aux entretiens avec la police judiciaire – avec par exemple un dépôt de plainte sur rendez-vous avec des officiers et dans un cadre adapté.

En cas de violence conjugale, une attention particulière doit être portée aux enfants témoins. Si la personne qui subit les violences souhaite être accompagnée dans un foyer spécialisé, elle doit pouvoir compter sur l'aide du corps de police, notamment pour le déménagement de ses affaires personnelles. La personne violente doit être accompagnée dans un centre spécialisé ou à l'adresse de son choix. Il pourra compter sur la police pour le déménagement de ses affaires personnelles. Il sera également tenu à l'écart du foyer familial le temps que la justice fasse son travail.

7.3. Lutter contre les violences sexistes dans l'espace public

Les violences sexistes et LGBT-phobes sont toujours trop présentes dans l'espace public de jour comme de nuit. La Ville doit lutter contre toute forme de harcèlement ou de comportement violent dans ses rues. Une meilleure prise en charge et une écoute bienveillante des personnes souhaitant dénoncer ces comportements sont nécessaires. Le harcèlement de rue n'est plus tolérable et la Ville doit assurer la sécurité de tou.te.x.s dans l'espace public.

7.4. Lutter contre la précarité menstruelle

Nous voulons nous engager activement pour mettre fin à la précarité menstruelle. Acheter des protections hygiéniques peut, dans certains cas, poser des problèmes d'accessibilité ou financiers. Il faut permettre aux personnes menstruées dans des situations sociales difficiles, d'avoir accès aux protections hygiéniques. Cela passe par l'école, mais aussi par des associations de soutien aux femmes* précaires. De même, il faut rendre financièrement accessible la cup menstruelle pour les bénéficiaires, car elle permet de mettre fin à la dépendance aux dons.

7.5. Accéder à la contraception dès que nécessaire

Pour favoriser l'accès à la contraception gratuite chez les jeunes femmes* ou les jeunes hommes* en situation précaire, les lieux de formation sont une porte d'entrée intéressante, à même de garantir un anonymat et des conseils (personnel infirmier ou de médiation scolaire). C'est une étape de plus dans les actions menées par les cours de prévention et d'éducation sexuelle dispensés dans les écoles. De plus, la responsabilité concernant la contraception doit tendre vers une égalité femme*-homme. Aujourd'hui encore les femmes* portent majoritairement cette responsabilité, alors qu'il existe des moyens de contraceptions masculines. La Ville doit mener une politique de sensibilisation à la contraception pour tou·te·x·s.

7.6. Assurer la sécurité des travailleuses/travailleurs du sexe et victimes de traite

En collaboration avec les associations et les personnes concernées, la Ville doit mettre en place une structure pour garantir la sécurité aux travailleuses et travailleurs du sexe, dans l'exercice de leur activité. De même, les mesures d'insertion et les cours de français doivent être renforcés, ainsi qu'un soutien pour l'accès au logement destiné à ces personnes.

7.7. Analyser le budget de la Ville dans une perspective féministe

La Ville doit fournir une analyse approfondie de ses investissements dans une perspective égalitaire. Plusieurs études de ce type ont montré que les Villes investissent souvent plus dans des espaces dits masculins (terrains de sport, skate parc, etc.). Les investissements de la Ville doivent promouvoir l'égalité et permettre à tou·te·x·s d'occuper l'espace public.

8. LAUSANNE, VILLE CONVIVIALE !

8.1. Jardiner avec ses voisin·e·s au pied de son immeuble

Les pelouses au pied des immeubles sont parfois accessibles, mais n'offrent pas de véritable utilité. La Ville devrait prévoir, dans ses plans d'affectation, l'obligation de maximiser les espaces non bétonnés aux abords des constructions. Mais elle devrait également garantir leur accessibilité et leur disponibilité à l'agriculture urbaine, pour favoriser les espaces verts et les liens de voisinage. Imposer la construction de places de jeux, certes, mais prévoir l'inclusion de plates-bandes collectives cultivables et l'interdiction des haies de thuyas, c'est mieux encore.

8.2. Diminuer le béton en ville – y compris sur domaine privé

Les aménagements extérieurs des bâtiments sont prévus, le plus souvent, pour accueillir des places de parc et des accès bétonnés. Ces espaces sont moins vivants et offrent moins de résistance aux inondations.

Nous proposons un plan de réduction du nombre de places de stationnement sur le domaine privé pour favoriser les espaces verts. Les normes applicables aux places de parc doivent être revues : pas de dimensions minimales pour les places créées, contrats d'habitat sans voiture en cas d'octroi de nouveaux droits ou de levées de servitudes, encouragement à la mutualisation des places, et soutien financier et administratif à la reconversion de places privées (en potagers, en places de jeux, etc.).

8.3. Multiplier les jeux et installations sportives urbaines et places de jeux.

De nombreuses places de jeux pour enfants et installations sportives en plein air, type fitness urbain, pour les jeunes ont été installées ces dernières années. Ces expériences

sont couronnées de succès. Il s'agit de rendre ces installations accessibles à toutes et tous, à tous les âges, y compris aux personnes en situation de handicap avec pour objectif de favoriser la santé en écoutant les besoins de chacune et chacun. Les propriétaires d'espaces privés sous-utilisés doivent également être encouragés à les ouvrir et le cas échéant à les équiper. Enfin, lors de la construction de nouveaux immeubles, il faut introduire pour les places de jeux (obligatoires selon le plan d'affectation) et les espaces privés autour des bâtiments une obligation de mutualisation dans le but de favoriser les jeux des enfants et les rencontres entre voisin·e·s.

8.4. Faire de la place aux places

Trop longtemps, les grandes places du centre-ville ont été des espaces soit vides soit réservées à la voiture. Cela doit changer. Pour les places de la Riponne et du Tunnel, la démarche novatrice qui a été instaurée, avec participation dès le départ et délibérations publiques d'un jury, doit être menée à terme. Elle pourra ensuite être appliquée pour la requalification d'autres places, que cela soit au centre-ville (Place centrale par exemple) ou dans les quartiers.

Parallèlement, l'organisation de manifestations et d'événements sur le domaine public par des collectifs citoyens doit être facilitée. L'espace public appartient à toutes et tous !

8.5. Créer une bourse d'entraide pour le bénévolat

Le bénévolat a une vigueur exceptionnelle à Lausanne, dans les domaines sportif, culturel ou social. La crise du COVID-19 a mis en lumière des centaines d'initiatives associatives ou privées, et permis la mise en lien de bénévoles avec des personnes qui en avaient besoin (courses, discussions, promenades accompagnées, etc.).

Pour permettre à cet élan de perdurer, et améliorer l'information aux personnes qui souhaiteraient s'engager, la Ville pourrait créer une bourse d'entraide communale pour fédérer l'ensemble des Lausannois·e·s dans le besoin et des volontaires sur un portail unique, le tout en lien avec les structures existantes, comme Bénévolat-Vaud.

8.6. Amorcer la décroissance de l'affichage public et responsabiliser les annonceurs

Lausanne compte près de 2000 emplacements d'affichage public. S'y ajoutent les emplacements privés, visibles depuis le domaine public. Lors des prochaines négociations de concessions, nous voulons nous assurer de la fin des publicités sexistes, discriminatoires ou portant sur des produits néfastes pour la santé et le climat! Il faut par ailleurs entamer une décroissance de l'affichage, via la concession de la Ville, mais aussi via les sociétés qu'elle contrôle, telles que les tl. Dans le même temps, les tarifs doivent augmenter pour les annonceurs.

9. LAUSANNE, VILLE DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS !

9.1. Atteindre 100% de disponibilité dans l'accueil de jour des enfants

L'accueil de jour des enfants permet de concilier travail et vie familiale. Il sert également le développement des enfants et offre aux parents un soutien bienveillant et utile dans leurs tâches éducatives. Il faut créer encore davantage de places pour permettre une prise en charge sans attente dès le plus jeune âge. Nous voulons atteindre d'ici 2026 la couverture complète des besoins pour les enfants de parents qui travaillent, prise en charge au moins à 60%. Parallèlement, tous les enfants doivent avoir le droit à une prise en charge au moins un jour par semaine, pour favoriser l'égalité des chances.

9.2. Renforcer l'accueil libre des enfants : un atout pour l'avenir

L'accueil de jour des enfants a toujours été complété par d'autres formes d'accueil plus libres, flexibles, gratuites ou non, en particulier pendant les vacances : centres aérés, haltes-jeux, activités de vacances, accueils libres. Ces offres doivent être mieux connues, élargies, et complétées par des possibilités d'accueil d'urgence, notamment pour répondre aux besoins des parents travaillant avec des horaires atypiques ou irréguliers.

9.3. Créer un soutien de garde pour les familles

Les familles, notamment monoparentales, peuvent avoir besoin d'un soutien ponctuel à la prise en charge des enfants, en soirée, ou en week-end. L'introduction d'un chèque « coup de main » permettrait le recours à des gardes d'enfants extérieures, par exemple aux baby-sitters de la Croix-Rouge.

9.4. Encourager la participation citoyenne, même infantine !

La volonté croissante d'être impliqué et de participer aux prises de décision est une demande légitime. Nous soutenons les initiatives permettant à toutes et tous d'avoir accès à la citoyenneté. Les contrats de quartier en sont un bon exemple, les démarches participatives accompagnant des chantiers urbains, de même que les Conseils des enfants. Nous voulons un Conseil des enfants pour chaque quartier ! Dans ce domaine, la ville pourrait aussi organiser des forums ponctuels ou réguliers, thématiques, dans différents lieux (école, restaurant, boîte de nuit, etc.). Les débats seraient organisés de manière inclusive pour permettre la participation de tout le monde.

9.5. Assurer un apprentissage pour toutes et tous

Il n'est pas acceptable qu'à Lausanne, des jeunes quittent l'école sans solution de formation. En coordination avec le Canton, les institutions existantes, les milieux économiques et les syndicats, nous voulons offrir une garantie d'accès à l'apprentissage pour toutes et tous. Augmenter le nombre de places dans l'administration et le parapublic, développer les préapprentissage, créer une fondation en faveur de l'apprentissage font partie des pistes à étudier. De plus, un suivi régulier de toutes et tous les jeunes habitant Lausanne (à la fin de l'école obligatoire, puis tous les x mois) permettrait de s'assurer que des solutions soient trouvées. Nous voulons garantir par tous les moyens une formation à 100% des jeunes Lausannois·e·s sortant de l'école obligatoire.

9.6. Accompagner le passage à la retraite pour une meilleure qualité de vie

Arriver à la retraite est le plus souvent perçu comme heureux et positif. Néanmoins, une baisse du pouvoir d'achat est perceptible, de même qu'un risque d'isolement social. Le Covid a également mis en évidence les difficultés d'accès à des services ou à des activités pour certaines personnes âgées. Nous voulons donc renforcer les activités physiques et culturelles pour les personnes à la retraite, en favorisant les dynamiques intergénérationnelles et dans le respect des mesures sanitaires ; faciliter les offres de préparation à la retraite, en collaboration avec les partenaires sociaux. Un soin particulier doit être accordé aux seniors migrant·e·s, car leur parcours de vie est plus complexe et pose parfois des difficultés d'accès à la vie associative, culturelle ou politique. La question actuelle des proches aidants doit aussi être soutenue, par des mesures concertées avec le canton. Lausanne pourrait financer des activités ou des soutiens dans certaines situations.

9.7. Soutenir la parentalité

Soutenir la parentalité, cela signifie répondre aux besoins d'orientation, d'accompagnement, d'appui, d'écoute et de conseils que ressentent de nombreux parents. Il s'agit de créer des espaces qui permettent de souffler et de trouver les réponses pour faire autrement avec ses enfants, pour prendre du recul sur ses pratiques quotidiennes. Une attention spécifique sera portée aux familles nombreuses, celles qui sont monoparentales, ou encore concernées par la maladie, un handicap ou une séparation conflictuelle.

9.8. Promouvoir une politique intergénérationnelle

La Ville doit créer des événements de rencontre permettant les échanges entre les générations offrant ainsi un autre cadre que le cadre familial. Des activités variées réunissant les générations, permettant la transmission des savoirs, surmontant les réticences et les préjugés des uns envers les autres et luttant contre la ségrégation et l'isolement devront être mises en place. Enfin, il est essentiel de promouvoir et renforcer la solidarité entre les générations.

10. LAUSANNE, VILLE DE QUARTIERS VIVANTS !

10.1. Créer des liens solides dans les quartiers

Structures d'accueil pour les enfants, EMS, institutions pour personnes en situation de handicap sont au cœur de la vie des quartiers. L'animation socioculturelle y joue un rôle central pour favoriser les liens entre les acteurs et actrices du quartier et les différents publics. Ces échanges doivent être poursuivis et renforcés, en favorisant le mélange des générations lors des fêtes, des repas et des activités communes entre différents publics.

10.2. Monter une association dans chaque quartier

Plusieurs quartiers se sont constitués en une association de quartier forte, collaborant avec les partenaires du quartier. D'autres quartiers n'en ont pas. La Ville pourrait faciliter et soutenir la création d'associations de quartier, en leur garantissant leur indépendance. Ainsi, tous les quartiers disposeront de relais et de lieux d'échange concernant vie et développement du quartier, en lien avec les sociétés de développement et les associations actives du quartier.

10.3. Préserver l'histoire de la ville

L'âme des quartiers est constituée par les ensembles d'immeubles formant un tout cohérent et typique, les parcs publics, les places, etc. Cela fait partie du patrimoine lausannois et contribue à la qualité de la vie à Lausanne. Préserver ce patrimoine est la meilleure façon de s'assurer que les quartiers restent mixtes, ancrés dans leur histoire, et agréables à habiter.

La protection du patrimoine urbain doit constituer une priorité de la politique d'aménagement. De la révision du plan d'affectation aux projets individuels, privés ou publics : la Ville doit user de toute sa marge de manœuvre pour conserver ces sites construits et reconnus comme tels.

10.4. Maintenir des offices de poste à deux pas de chez soi

Les offices de poste qui n'ont pas encore fermé sont un lieu de rencontre très apprécié de la population. Ce qui reste du réseau actuel doit être préservé et la Ville doit y contribuer en proposant, en lien avec la Poste, qu'ils servent de points d'information sur les prestations publiques, voire de délivrance de services.

10.5. Favoriser l'expression citoyenne dans l'espace public

L'organisation de manifestations et d'événements, non lucratifs, sur le domaine public doit être simplifiée. L'objectif premier doit être d'encourager la mobilisation pour des idées et des causes. La police du commerce, responsable des autorisations, et la police municipale, responsable de la sécurité, doivent évidemment vérifier le respect des règles, mais aussi veiller à proportionner leurs interventions aux risques véritablement encourus.

10.6. Connecter les habitant-e-s à leur ville

L'accessibilité et les prestations digitales de l'administration devraient être fortement développées. En parallèle, pour ne laisser personne en marge et éviter la stigmatisation, la Ville pourrait créer des guichets de quartier permettant à la population de recevoir information et soutien dans l'utilisation de l'administration digitale, voire même de prendre rendez-vous avec l'administration.

10.7. Diminuer la pollution lumineuse pour plus d'étoiles et de biodiversité

La pollution lumineuse est un phénomène important en milieu urbain. Une quantité importante de lumière est émise sans réelle nécessité, ce qui gaspille de l'énergie, nuit à l'équilibre de la faune et empêche de voir les étoiles ! Les illuminations inutiles doivent être combattues par des dispositions réglementaires, mais aussi par des actions de sensibilisation. En parallèle, l'éclairage public doit se concentrer sur les trottoirs, les places publiques – en bref les zones où l'on marche – plutôt que d'illuminer en priorité les routes.

